

avec la vie militaire. Lorsqu'ils terminent leur service dans la milice active, les hommes ne sont pas automatiquement affectés à la réserve. Ces unités se recrutent par voie d'enrôlement.

Districts militaires.—Pour le recrutement, l'instruction et le commandement de sa milice, le Canada est divisé en onze districts militaires, le commandant de chacun d'eux étant assisté par un état-major de district.

Crédits de la Milice.—Le tableau 9 relève les crédits affectés à la milice durant les six années terminées le 31 mars, 1924 à 1929.

9.—Crédits affectés à la milice, exercices terminés le 31 mars 1924-1929.

Affectations.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
État-major.....	327,000	301,000	301,000	301,000	317,000	317,000
Corps des cadets.....	450,000	400,000	400,000	400,000	500,000	500,000
Dépenses imprévues.....	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000	40,000
Génie et travaux du génie.....	544,210	500,000	566,000	566,000	803,900	830,000
Magasins militaires.....	491,600	390,000	390,000	390,000	607,799	891,800
Fabriques.....	457,890	420,000	420,000	420,000	472,395	587,000
Milice active temporaire.....	1,883,000	1,610,000	1,710,000	1,660,000	2,084,300	2,315,000
Force permanente.....	5,290,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000	4,950,000
Collège Royal Militaire.....	365,000	365,000	365,000	365,000	365,000	375,000
Topographie.....	45,000	35,000	35,000	35,000	40,000	45,000
Transports.....	185,000	160,000	160,000	160,000	165,000	215,000
Total.....	10,068,700	9,011,000	9,177,000	9,127,000	10,195,394	11,065,800
Administration civile.....	764,681 ¹	744,551 ¹	726,701 ¹	753,889 ¹	763,966 ¹	790,505 ¹
Grand total.....	10,833,381	9,755,555	9,903,701	9,880,889	10,959,360	11,856,305

¹ Ministère de la Défense Nationale.

Sous-section 2.—Service Naval.

Le Service Naval a été créé par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, c. 43). Ses principales attributions sont décrites dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii-xxix.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi de 1922, fusionnant cette administration avec la Milice de l'Aviation.

La marine canadienne et sa réserve sont commandées par le directeur du Service Naval, qui est l'un des membres du Conseil de la Défense. Ses attributions s'étendent sur:

1. Les quartiers généraux d'Ottawa (permanents).
2. La marine royale canadienne (permanente).
3. La réserve navale royale canadienne (non permanente).
4. La réserve des volontaires de la marine royale canadienne (non permanente).

Marine royale canadienne.—Ses effectifs sont de 94 officiers et 616 sous-officiers et marins, la plupart d'entre eux engagés volontaires pour sept ans. Une partie du personnel de la marine est constituée par des spécialistes et techniciens: artilleurs, torpilleurs, mécaniciens, etc., prêts par la marine de guerre britannique, ainsi qu'une petite proportion d'anciens sous-officiers de la marine de guerre britannique ayant signé un engagement de 2 à 5 ans.